



PREFET DE LA GIRONDE  
PREFETE DE LA CHARENTE-MARITIME

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**portant sur la demande d'ELECTRICITE DE FRANCE  
de modifier le décret d'autorisation de création des tranches 3 et 4  
du Centre Nucléaire de Production d'Electricité  
du Blayais**

Par arrêté interpréfectoral du 17 octobre 2011, les préfets de la Gironde et de la Charente-Maritime, ont prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'ELECTRICITE DE FRANCE de modifier le décret d'autorisation de création des tranches 3 et 4 du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) du Blayais afin de permettre l'utilisation du combustible enrichi en oxyde de plutonium appelé MOX.

Cette opération est réglementée au titre de l'article 31 du décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux installations nucléaires. Au terme de la procédure, la décision sera prise par décret ministériel.

Coordonnées du demandeur : SA ELECTRICITE DE FRANCE  
22-30 avenue de Wagram -75008 PARIS

Adresse du lieu d'exploitation : Centre Nucléaire de production d'Electricité du Blayais  
BP 27 – Braud-et-Saint-Louis  
33820 Saint-Ciers-Sur-Gironde

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Mme Marie-Pierre THAMIE  
Chef de mission communication au CNPE du Blayais (tél : 05. 57.33.31.03).

Communes incluses dans le périmètre d'enquête : (en Gironde) Braud-et-Saint-Louis, Anglade, Cartelègue, Cissac-Médoc, Etauliers, Eyrans, Fours, Ordonnac, Pauillac, Saint-Androny, Saint-Aubin-de-Blaye, Saint-Caprais-de-Blaye, Saint-Ciers-sur-Gironde, Saint-Estèphe, Saint-Genès-de-Blaye, Saint-Julien-Beychevelle, Saint-Palais, Saint-Sauveur, Saint-Seurin-de-Cadourne, Saint-Yzan-de-Médoc, Vertheuil et (en Charente-Maritime) Saint-Bonnet-sur-Gironde, Saint-Sorlin-de-Conac.

Le dossier d'enquête comprenant une étude d'impact sera mis à disposition du public du **14 novembre 2011 au 14 décembre 2011 inclus dans les mairies de :**

**en Gironde : BRAUD-ET-SAINT-LOUIS siège de l'enquête, CARTELEGUE,  
CISSAC-MEDOC, ETAULIERS, ORDONNAC, PAUILLAC,  
SAINT-ANDRONY, SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE, SAINT-ESTEPHE,  
SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE,**

**en Charente-Maritime : SAINT-BONNET-SUR-GIRONDE**

aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public où il pourra en prendre connaissance et inscrire, le cas échéant, ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par courrier au Président de la commission d'enquête, à la mairie de Braud-et-Saint-Louis -33820.

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet : <http://energie.edf.com/nucleaire/carte-des-centrales-nucleaires/centrale-nucleaire-du-blayais/publications-45863.html>

ce site étant uniquement destiné à la consultation du dossier et le public ne pouvant y formuler ses observations.

Pendant toute la durée de l'enquête, le rapport définitif de sûreté sera mis à disposition du public à la mairie de BRAUD-ET-SAINT-LOUIS et à la SOUS-PREFECTURE-de-BLAYE.

Une commission d'enquête est désignée pour conduire cette enquête :

**Président** : Monsieur Jean-Paul BETI ingénieur des Ponts et Chaussées retraité,

**Titulaires** : Monsieur Michel DAUBIGEON ingénieur EDF-GDF retraité

Monsieur Maurice CAPDEVIELLE-DARRE inspecteur des installations classées au Ministère de la Défense retraité

Suppléant : Monsieur Daniel DESPRES officier supérieur de l'administration des Affaires Maritimes

**Les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition des intéressés qui désireraient leur faire part de leurs observations, aux jours et heures définis comme suit dans les mairies de :**

En Gironde :

Mairie de BRAUD-ET-SAINT-LOUIS	jeudi 24 novembre 2011 de 9h à 12h jeudi 1er décembre 2011 de 14h30 à 17h30 mercredi 14 décembre 2011 de 14h30 à 17h30
Mairie de CARTELEGUE,	Vendredi 18 novembre 2011 de 9h à 12h vendredi 2 décembre 2011 de 14h à 17h
Mairie de CISSAC-MEDOC,	lundi 14 novembre 2011 de 9h à 12h jeudi 1er décembre 2011 de 9h à 12h mercredi 14 décembre 2011 de 14h à 17h
Mairie d' ETAULIERS	jeudi 24 novembre 2011 de 14h30 à 17h30 jeudi 1er décembre 2011 de 9h à 12h mercredi 14 décembre 2011 de 9h à 12h
Mairie d' ORDONNAC	lundi 28 novembre 2011 de 14h30 à 17h30
Mairie de PAULLAC,	Jeudi 17 novembre 2011 de 9h30 à 12h30 vendredi 2 décembre 2011 de 14h à 17h mardi 13 décembre 2011 de 9h30 à 12h30
Mairie de SAINT-ANDRONY	Jeudi 17 novembre 2011 de 9h30 à 12h30 mercredi 30 novembre 2011 de 9h à 12h
Mairie de SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE	Mardi 22 novembre 2011 de 14h30 à 17h30 mardi 6 décembre 2011 de 9h30 à 12h30
Mairie de SAINT-ESTEPHE	Lundi 14 novembre 2011 de 14h30 à 17h30 jeudi 8 décembre 2011 de 14h30 à 17h30
Mairie de SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE	Mardi 22 novembre 2011 de 14h30 à 17h30 jeudi 8 décembre 2011 de 9h à 12h

En Charente-Maritime :

Mairie de SAINT-BONNET-SUR-GIRONDE	Jeudi 24 novembre 2011 de 9h30 à 12h30 mercredi 14 décembre 2011 de 14h15 à 17h15
------------------------------------	--

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront tenues à la disposition du public pendant le délai d'un an, dans les communes situées dans le périmètre de l'enquête, dans les Sous-Préfectures de Blaye, Lesparre et Jonzac, à la préfecture de la Charente-Maritime, et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.

Par ailleurs les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions de la commission d'enquête en s'adressant au Préfet de la Gironde, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (SPE) cité administrative 33090 Bordeaux.